



FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

CONGRÈS NATIONAL TRIENNAL VIRTUEL 2022 DE L'AFPC
LE 26 ET 27 MAI ET DU 30 TO 3 JUIN, 2022

Veillez cocher la charge pour laquelle une candidature est présentée :

- Présidence nationale
- Vice-présidence exécutive nationale
- Suppléance à la vice-présidence exécutive nationale

Toute mise en candidature doit être soumise par courriel à :

convention-congres@psac-afpc.com

Renseignements sur la personne candidate :

N° de membre de l'AFPC _____

Nom: _____ Prénom _____

Élément/Section locale à charte directe: _____

Adresse: _____

Ville/Prov.: _____ Code postal: _____

Section locale/succursale: _____ Région: _____

Téléphone (maison): _____ Téléphone (Cellulaire): _____

Je consens à ce que l'on propose ma candidature à la charge susmentionnée et, advenant mon élection, je m'engage à assumer les fonctions de cette charge.

En ma qualité de candidate ou candidat à une charge à temps plein au Comité exécutif de l'Alliance, je consens, advenant mon élection, à élire domicile dans la région précisée par le Comité exécutif de l'Alliance tel que stipulé au paragraphe (3)(c) ainsi qu'au paragraphe (4) de l'Article 18 des Statuts de l'AFPC.

Je m'engage à utiliser les adresses courriel et postale des membres uniquement pour ma campagne électorale au Congrès national triennal 2022 de l'AFPC, à en protéger la confidentialité en les mettant dans le champ cci (copie carbone invisible) de mes messages et à les supprimer de mes dossiers après les élections. Je ne divulguerai à personne, de quelque manière que ce soit, la liste des adresses courriel et postale des membres.

Note : Règlement 21 - Règlement régissant des dépenses électorales de l'AFPC, conformément à l'article 18 des Statuts de l'AFPC, qui précise le plafond des dépenses des candidates et candidats relativement aux charges. Chaque candidate et candidat doivent soumettre un rapport des dépenses de campagne au CNA dans les trois mois de la date des élections. Les candidates et candidats qui omettent de présenter un rapport des dépenses s'exposent à des mesures disciplinaires en application de l'article 25 des Statuts de l'AFPC.

Signature de la personne candidate

Date

Renseignements sur les personnes qui appuient la candidature :

Les personnes qui appuient la candidature doivent être des personnes déléguées au Congrès national triennal 2022 de l'AFPC.

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Candidature présentée par : Nom: _____ N° de la personne déléguée : _____ N° de membre de l'AFPC : _____ Élément/Section locale à charte directe : _____ Région: _____ Section locale: _____ Je propose la candidature de: _____ à la charge de: _____. | Candidature appuyée par : Nom: _____ N° de la personne délégués : _____ N° de membre de l'AFPC : _____ Élément/Section locale à charte directe : _____ Région: _____ Section locale: _____ J'appuie la candidate de : _____ à la charge de : _____. |
| Signature de la personne qui présente la candidature* : | Signature de la personne qui appuie la candidature* : |
| Date: | Date: |

Date limite pour les mises en candidature :

Les personnes déléguées au Congrès national triennal 2022 de l'AFPC ont jusqu'au **mardi 31 mai 2022 à 17 h (HNE)** pour soumettre leur candidature. On acceptera aussi les nouvelles candidatures présentées au congrès, pendant le processus électoral.

Les candidatures proposées par les membres en règle qui ne sont pas des personnes déléguées au congrès doivent être soumises **au plus tard le vendredi 20 mai 2022.**